



*Communiqué de presse
Paris, le 8 février 2018*

Intempéries : une cellule d'urgence pour les entreprises franciliennes

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France, a mis en place une cellule d'urgence pour les entreprises impactées par les intempéries.

Son adresse mail dédiée est :

idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

La cellule s'adresse aux entreprises franciliennes dont l'activité est perturbée par les crues mais aussi par les récentes chutes de neige qui rendent les conditions de circulation malaisées.

Les équipes de la Direccte orienteront les entreprises vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation :

- l'activité partielle pour les entreprises ayant dû réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en chômage partiel ;
- dérogations à la durée du travail pour permettre aux entreprises de réaliser des travaux urgents, de remettre en état leurs installations, de rattraper d'éventuels retards de production et de reprendre leur activité au mieux ;
- reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie...

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service communication Direccte d'Île-de-France

idf.communication@direccte.gouv.fr